



# Livret pratique pour les nouveaux propriétaires de pointus.

- Amarrage de votre pointu
  - Règles de conduite en 2<sup>ème</sup> ligne
  - Schéma d'amarrage
- Un peu de vocabulaire
- 3 nœuds d'amarrage pour commencer
- Entretien et cale de halage
- Protocole de mise à terre
- Identification obligatoire
- Armement obligatoire



## REGLES DE CONDUITE POUR LES POINTUS AMARRES EN 2<sup>ème</sup> LIGNE

Les Pointus sont regroupés à Nice sur un même quai et amarrés sur 2 lignes, il est donc important de respecter les 6 règles et recommandations suivantes :

1. Protégez votre pointu et celui des autres par un amarrage correct et des pare-battages (voir schéma)
2. Votre poste d'amarrage étant en deuxième position vous devez être le seul à passer sur le pointu à quai. Vous récupérez les passagers éventuels sur un ponton accessible.
3. Quand vous tirez le pointu en 1<sup>ère</sup> ligne, veillez à ne pas le faire taper contre le quai et une fois embarqué, retenez-le à l'aide du bout d'amarrage pour éviter les chocs. Procédez de même au retour.
4. Être chaussé correctement avec des chaussures à semelles souples ou enlevez les. Evitez de détériorer la bâche
5. Après votre passage vérifiez que vous n'avez pas sali le pointu sur lequel vous êtes passé.
6. Il est interdit de vous amarrer sur la bouée d'amarrage du pointu qui vous précède, les deux pointus doivent rester indépendants. Le petit bout qui vous sert à rapprocher votre bateau doit être assez long (voir schéma)



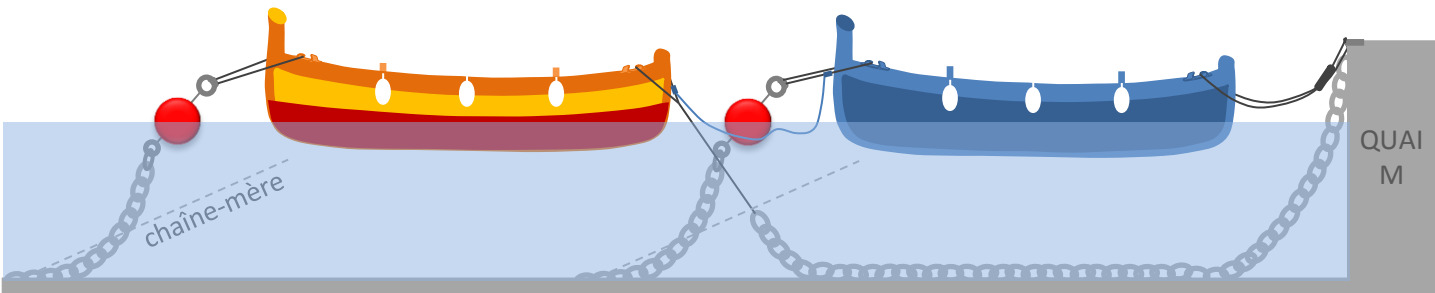
# SCHEMA D'AMARRAGE

pare-battages en position verticale

*(doivent rouler et non frotter lors du passage du pointu de la 1<sup>ère</sup> ligne)*

amarrage bout court à l'avant et longs à l'arrière (10/15 cm de l'eau)

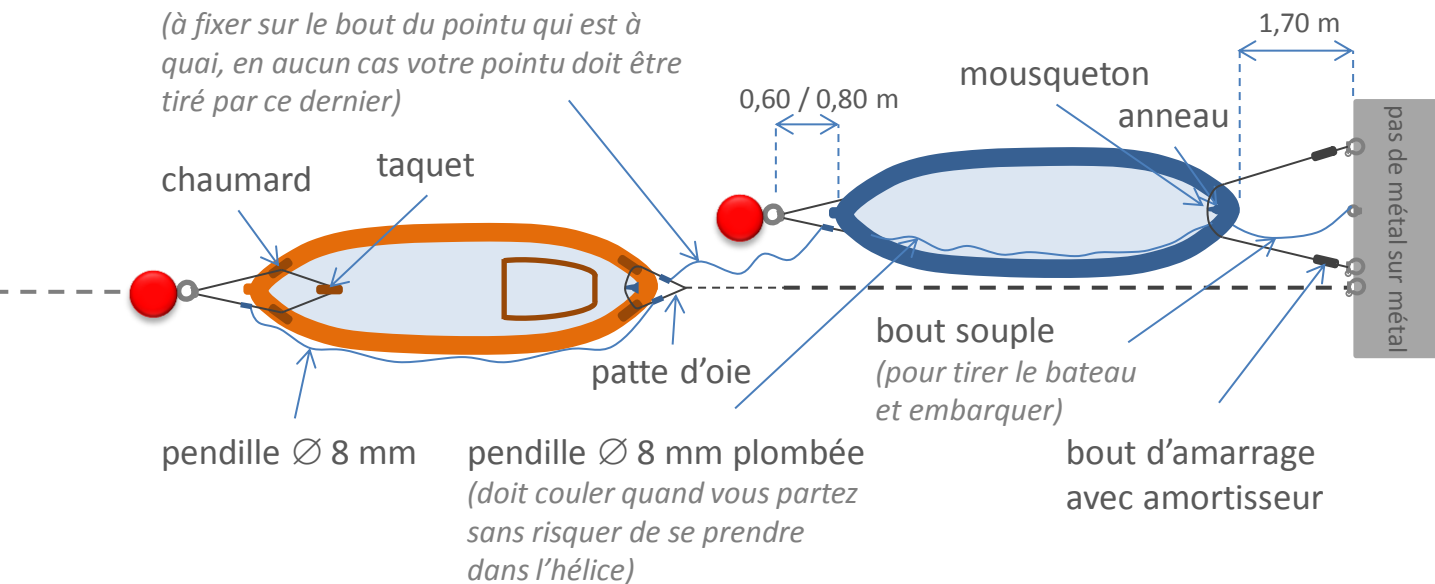
*(pour limiter par mauvais temps le va et vient)*



## 2<sup>ème</sup> LIGNE

## 1<sup>ère</sup> LIGNE

bout de liaison  $\varnothing$  8 mm de 3,50 m  
*(à fixer sur le bout du pointu qui est à quai, en aucun cas votre pointu doit être tiré par ce dernier)*



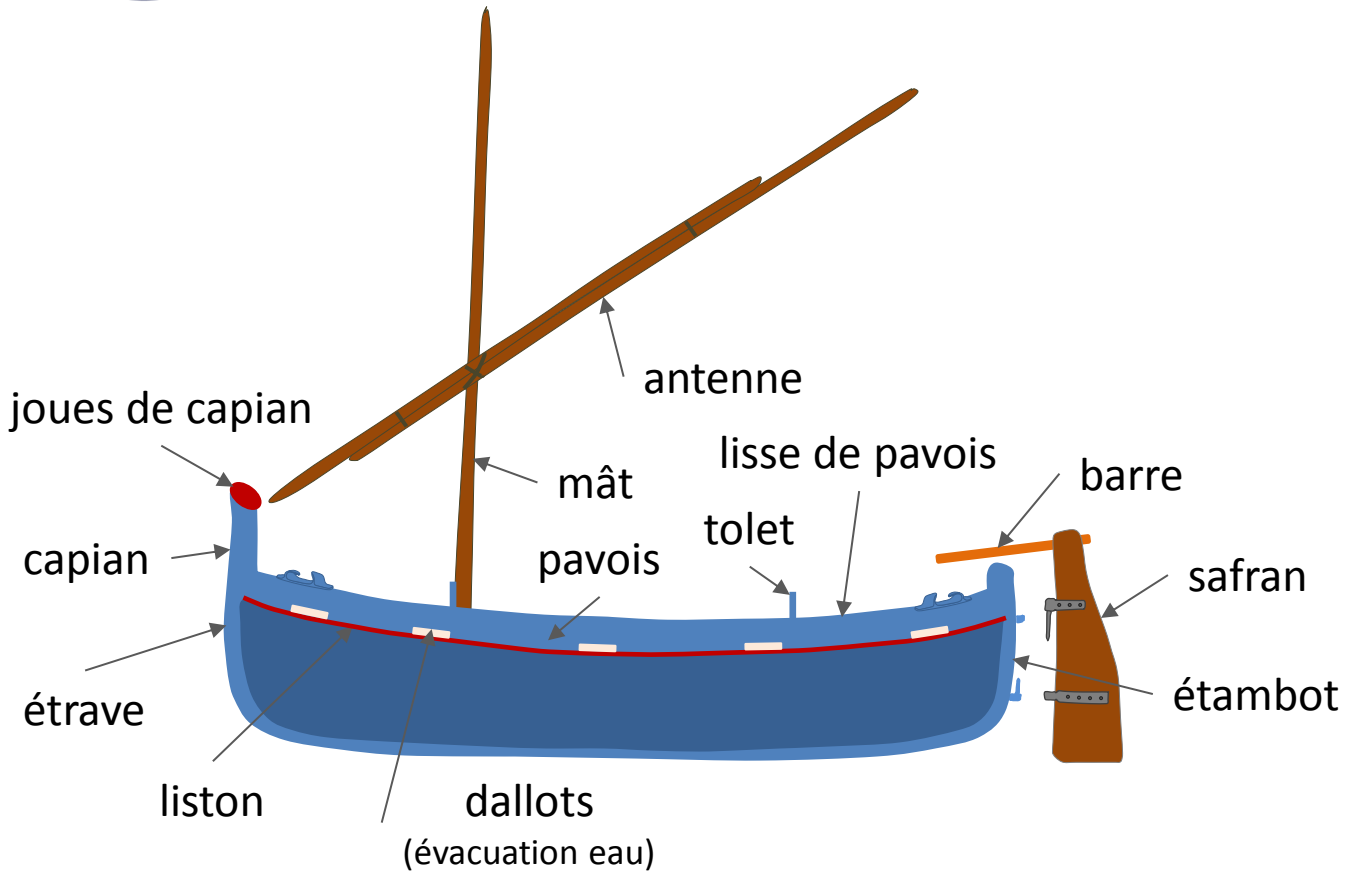
pendille  $\varnothing$  8 mm

pendille  $\varnothing$  8 mm plombée  
*(doit couler quand vous partez sans risquer de se prendre dans l'hélice)*

bout d'amarrage avec amortisseur



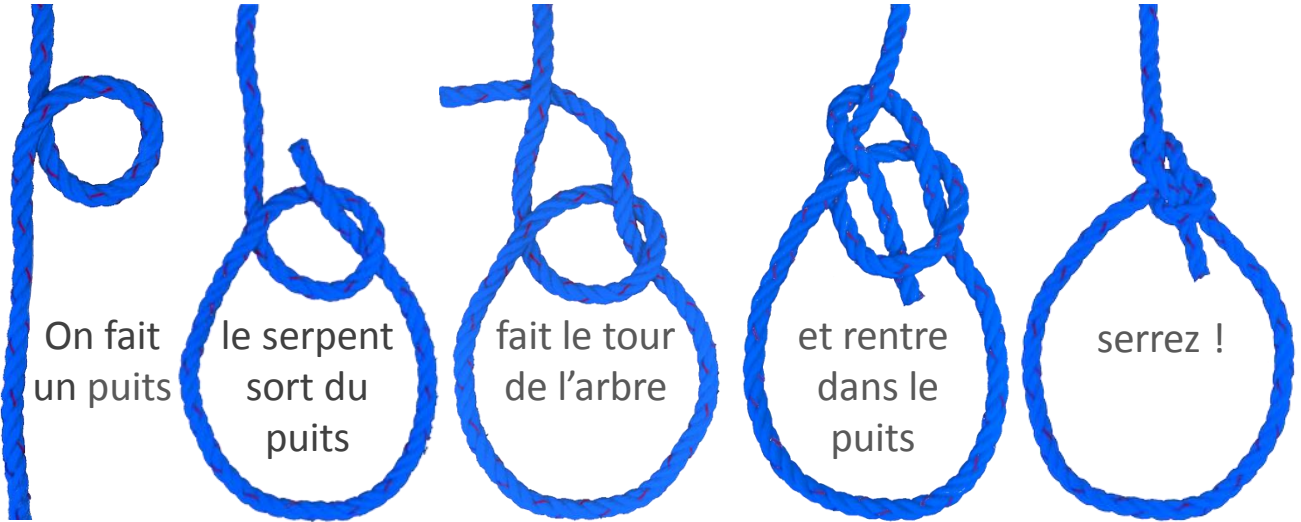
# UN PEU DE VOCABULAIRE





# TROIS NŒUDS D'AMARRAGE POUR COMMENCER

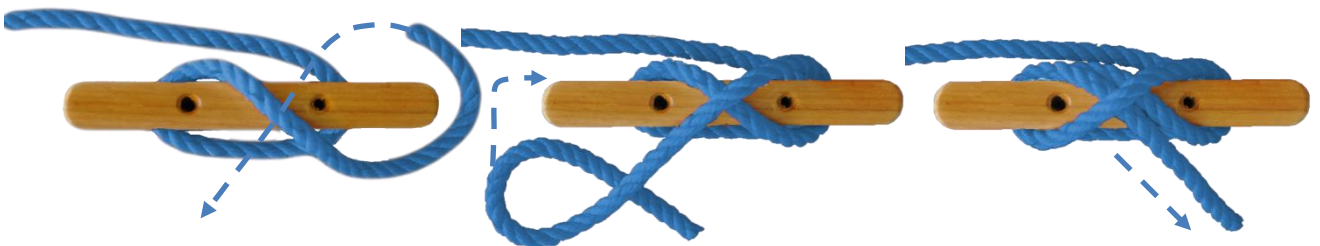
## Le nœud de chaise



## Un tour mort et deux demi-clefs



## Le nœud de taquet





## ENTRETIEN ET CALE DE HALAGE

Un pointu nécessite une surveillance et un entretien régulier. Venez de temps en temps vérifier qu'il n'a pas pris l'eau, si ce n'est que de l'eau de pluie une pompe manuelle et une éponge suffira.

Mais vous serez peut être amené à devoir le sortir pour réparation ou pour le carénage que nous vous conseillons de faire chaque année et au plus tard tous les 2 ans.

Prenez connaissance en annexe du protocole de mise à terre et prenez rendez vous avec le gestionnaire de la cale.

Des membres du club vous aiderons pour sortir votre pointu sur la cale de halage mais n'oubliez pas que ce sont des bénévoles et des membres comme vous.

L'usage au club est d'offrir un pot de l'amitié sur la cale pour fêter l'évènement!



# PROTOCOLE DE MISE A TERRE DES POINTUS

A remettre signé au représentant de la MOUETTE à l'inscription

Règles en application des articles 8-11-12 du Règlement Intérieur  
pour les membres à jour de leur cotisation annuelle.

**Les opérations de mise à terre et remise à l'eau sont effectuées par des bénévoles  
sous la responsabilité exclusive du propriétaire de l'embarcation.**

## Pour prendre date :

- Prendre contact avec le gestionnaire de la panne pour connaître les disponibilités.
- Fixer la date avec lui en fonction de l'occupation de la cale.
- Lui remettre le présent document, complété et signé.
  - **C'est le gestionnaire de la panne qui valide la date de mise à terre**
- ATTENTION : la durée moyenne de stationnement sur la cale est de 15 jours (sauf impondérables). Si des travaux dépassent cette durée le propriétaire doit le mentionner sur ce présent document.

## Le jour de la mise à terre :

- Les mises à terre ont lieu du samedi au lundi entre 9h et 10h sauf dérogation expresse.
- Fournir au gestionnaire de la panne le récépissé délivré par la CCI, et prendre en compte le coût du forfait et le coût journalier à payer à la CCI au-delà du forfait de 15 jours.
- Prendre en charge le **matériel** nécessaire, et le remettre en place à la fin de l'opération.
- En cas de pluralité de mise à terre/mise à l'eau le même jour, le matériel doit être remis en place par tous les utilisateurs. Cependant c'est le dernier utilisateur qui est responsable de la remise en place du matériel mis gratuitement à disposition.
- Se faire accompagner par un nombre suffisant de personnes en fonction du poids du pointu, (5 au minimum). Le représentant de LA MOUETTE peut annuler l'opération si cette condition n'est pas respectée.
- Les travaux doivent démarrés le plus vite possible et être effectués avec diligence pour limiter le temps d'occupation sur la cale de halage.

## Le jour de la mise à l'eau

- Prendre accord avec le gestionnaire de la panne, au minimum 48h avant la date souhaitée.
- Prendre le matériel et le remettre en place à la fin de l'opération.
- Se faire accompagner comme lors de la mise à terre.
- Informer la C.C.I. de la mise à l'eau.

Nom Prénom : .....

Nom du Pointu : .....

Téléphone : .....

Longueur en m : .....

Date souhaitée : ..... / ..... / .....

Durée prévue : ..... jours

Priorité demandée pour cause de congés

Fait à Nice le : ..... / ..... / .....

Signature :



# IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

## Documents à montrer

- Carte de circulation (bleu) ou Acte de francisation (rouge)
- Permis bateau (si moteur > 6 cv)
- Assurance du bateau

## Marquage du bateau

Bateau de moins de 7 m :

- un numéro d'immatriculation des 2 côtés de la coque, en lettre capitale de 4 cm de haut au minimum
- un numéro d'immatriculation interne à proximité du poste de pilotage aux dimensions libres
- Le nom du bateau n'est pas obligatoire

Bateau de plus de 7 m : hauteur des lettres  $\geq 7$  cm





## ARMEMENT OBLIGATOIRE (Bateau de plus de 4 m)

### **Pack basique-zone de navigation inférieur à 2 milles d'un abri :**

- un gilet de sauvetage par personne embarquée (*marquage CE*)
- un moyen de repérage lumineux (*lampe électrique étanche, flash light ...*)
- un moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau (*échelle ...*)
- une ligne de mouillage avec ancre
- un dispositif de remorquage (*bout et point d'encrage à bord*)
- un dispositif d'assèchement fixe ou mobile (*pompe de cale ou écope*)
- un extincteur conforme (*vérifier date de validité*)
- pour les bateaux francisés : le pavillon national
- feux de navigation si navigation de nuit

### **Pack côtier-zone de navigation inférieur à 6 milles d'un abri : en complément du pack basique**

- un dispositif de repérage et d'assistance pour une personne tombée à l'eau (*bouée avec feu de retournement*)
- 3 feux rouges automatiques à main (*vérifier la date de validité*)
- un miroir de signalisation
- un compas magnétique (*visible depuis le poste de conduite*)
- une carte marine papier ou électronique du lieu de navigation
- bloc Marine (*balisage de la région, RIPAM règlement international pour prévenir les abordages en mer ...*)